

Compte rendu de la réunion hebdomadaire du gouvernement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce **mardi 27 juillet** dans sa formation collégiale sous la présidence de Philippe GOMES, président du gouvernement. Il a arrêté un projet de délibération du congrès et adopté 29 arrêtés.

Délibération du Congrès

Depuis son adoption en novembre 1999, la délibération **relative au régime de vacation et à la prise en charge des frais de transport et de mission des membres du sénat coutumier et des conseils coutumiers** n'avait pas été modifiée. Il est par conséquent apparu nécessaire d'actualiser diverses dispositions afin de garantir un fonctionnement plus fluide du sénat et des conseils coutumiers.

Les principales modifications concernent la substitution d'un système de prise en charge directe des frais de transport au mécanisme de remboursement existant évitant ainsi l'avance de frais des bénéficiaires.

Par ailleurs, l'indemnisation des déplacements à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie sera effectuée sur la base des montants prévus pour les fonctionnaires territoriaux. Quant aux déplacements à l'extérieur du territoire, ils prendront pour référence le montant de l'indemnité servi aux élus et aux membres du gouvernement.

Il doit être noté que l'impact des différentes mesures proposées sur le budget annuel de la Nouvelle-Calédonie, serait de l'ordre de 10 millions de FCFP.

Économie

Dans le cadre de la politique de lutte contre la cherté de la vie, et conformément aux orientations du discours de politique générale du gouvernement, **le congrès a habilité le gouvernement par délibération n° 62 du 2 juin 2010 à encadrer les prix d'une centaine de produits de grande consommation et de première nécessité. Depuis lors, le gouvernement a initié plusieurs séances de négociation avec les professionnels en vue d'arriver à un accord sur la modération des prix d'une centaine de produits constituant le panier de la ménagère. Cet accord permet :**

- **d'encadrer les prix d'une centaine de produits de grande consommation et de première nécessité, constituant le panier de la ménagère ;**
- **de fixer des prix identiques sur l'ensemble de la grande terre ;**
- **de plafonner l'écart de prix entre la grande terre et les îles ;**
- **de définir des marges entre les différents opérateurs économiques de sorte à protéger le petit commerce.**

Afin de formaliser ces négociations, le gouvernement a habilité le Président à conclure l'accord de prix avec les organisations professionnelles. **Cette signature aura lieu ce jeudi 29 juillet. Ces mesures de fixation de prix seront généralisées par arrêté mardi 3 août, pour une application à compter du lundi 16 août.**

* * *

Le gouvernement a adopté un arrêté approuvant les budgets primitifs 2010 de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (Nouméa et agences) et de l'aéroport international de Nouméa - La Tontouta).

Le BP 2010 de la CCI est arrêté en recettes à 1 743 050 000 FCFP et en dépenses à 1 619 540 000 FCFP, ce qui fait apparaître un résultat global excédentaire de 123 510 000 FCFP qui viendra abonder le fonds de roulement qui s'élevait au 31 décembre 2010 à 357 389 332 FCFP

Le BP 2010 de l'aéroport international de la Tontouta est arrêté en recettes à 6 213 814 000 FCFP et en dépenses à 6 464 150 000 FCFP, ce qui fait apparaître un résultat global déficitaire de 250 336 000 FCFP qui sera résorbé par un prélèvement de même montant sur le fonds de roulement qui s'élevait au 31 décembre 2010 à 1 279 321 667 FCFP

Le budget primitif consolidé 2010 de la Chambre de Commerce et d'Industrie est arrêté en recettes à la somme de 7 847 464 000 FCFP et en dépenses à 7 974 290 000 FCFP, ce qui fait apparaître un résultat consolidé déficitaire de 126 826 000 FCFP qui sera résorbé par un prélèvement de même montant sur le fonds de roulement dont le montant consolidé s'élevait au 31 décembre 2010 à 1 636 710 999 FCFP

Le gouvernement a procédé à la délivrance d'agrément, au renouvellement, au transfert ou au refus d'agréments d'entreprises de production locale au régime fiscal privilégié à l'importation des matières premières et des emballages. L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans, il peut être renouvelé pour la même durée à plusieurs reprises. L'entreprise agréée bénéficie d'une exonération de TGI (Taxe générale à l'importation) concernant les matières premières et les emballages qu'elle importe pour les besoins de sa production. 13 entreprises ont fait une demande. 10 ont obtenu un avis favorable : 5 agréments, 3 renouvellements et 2 transferts d'agrément. Deux dossiers ont été refusés et un dernier a fait l'objet d'un report d'examen.

Budget, Fiscalité, finances

Par arrêté, le gouvernement a approuvé le compte financier 2009 de l'IDC-NC (Institut de développement des Compétences). Il a été arrêté en recettes à la somme de 682 658 482 FCFP et en dépenses à la somme de 746 869 263 FCFP. Le résultat global est déficitaire de 64 210 781 FCFP. Il sera résorbé en partie par un prélèvement sur le fonds de roulement.

L'équilibre financier de l'IDC-NC reste précaire et une attention toute particulière devra être observée en 2010 afin de rétablir le fonds de roulement et le niveau de trésorerie. Des efforts devront être poursuivis en 2010 pour stabiliser les dépenses de fonctionnement.

Par arrêté, le gouvernement a autorisé la vente de nouveaux cigares et cigarettes et fixé leurs prix de vente en gros et au détail. Il s'agit notamment de cigarettes Pall Mall et Lucky Strike.

Grand débat

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la commission du Grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne et de l'administration de mission. Cette commission va produire 400 débats publics sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie afin que chacun puisse s'exprimer sur le devenir de l'école calédonienne, dans la perspective du transfert de compétence de l'enseignement secondaire effectif à compter du 1^{er} janvier 2012. Cette commission, composée de 39 personnalités, a programmé des débats jusqu'à fin septembre. La synthèse, appelée le « miroir du débat », sera rendue publique en novembre 2010. Il est prévu que la commission remette son rapport final au gouvernement en mars 2011. Il proposera à l'échelle d'une génération, les orientations concrètes qu'elle jugera souhaitables pour notre école. Des moyens ont été mis à la disposition de la commission pour qu'elle remplisse sa mission. Les frais de fonctionnement, d'un montant de 73 millions FCFP sont pris en charge par le budget de la Nouvelle-Calédonie.

Mine et énergie

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif à l'exonération de la taxe générale à l'importation (T.G.I.) en faveur de matériels destinés à la réalisation d'opérations adoptées par le comité de gestion du fonds d'électrification rurale. Ces opérations réalisées par la société SUN Energie consistent en réalisation de 3 générateurs photovoltaïques sur la commune de Canala. L'ensemble de l'exonération est évalué à 715 000 FCFP.

Agriculture

Le gouvernement a adopté un arrêté modifiant la date de la fermeture de la quarantaine animale de Nouvelle-Calédonie. Afin de permettre l'importation de 2 343 moutons en provenance de Nouvelle-Zélande, la société Brebislait, filiale de la Sofinor, a en effet sollicité un report de date. Cette demande fait suite à des problèmes techniques survenus sur le bateau devant transporter les animaux et qui ne pourra arriver en Nouvelle-Calédonie avant la date du 23 juillet, fixée initialement comme délai pour la fermeture de la quarantaine animale. L'arrêté fixe la nouvelle date de la suspension d'importation d'animaux des espèces devant subir une quarantaine **au 4 août 2010 au lieu et place du 23 juillet 2010, la fermeture étant décalée au 25 août 2010.**

Fonction publique

Le gouvernement a adopté un arrêté majorant de 0,5 % le traitement des agents publics territoriaux et communaux à compter du 1er juillet 2010. S'agissant des rémunérations des personnels ouvriers et contractuels à salaire de base, la revalorisation se traduira par une augmentation de 0,5 % des coefficients de majoration.

Développement durable

Le gouvernement a adopté un arrêté approuvant une convention de collaboration avec l'Agence des aires marines protégées et habilitant le président à la signer. L'agence a conduit récemment une mission en Nouvelle-Calédonie menée par son président le député Jérôme Bignon et son directeur Olivier Laroussinie. Cette mission entrait dans le cadre de l'inscription du lagon calédonien au patrimoine de l'humanité par laquelle la Nouvelle-Calédonie se doit de gérer plus rationnellement ses écosystèmes marins. L'AAMP, établissement public de l'Etat placé sous la tutelle du ministère de l'Écologie et du Développement durable, est en mesure d'apporter expertise et expérience. Cette gestion concerne ce que l'on appelle « l'espace maritime » de la Nouvelle-Calédonie qui comprend :

- La ZEE (Zone Economique Exclusive)
- Les eaux territoriales et intérieures qui entourent les îles et les récifs mêmes les plus éloignés (atolls d'Entrecasteaux)
- La mer de Corail

Pour cette dernière, la gestion durable a fait l'objet d'une déclaration d'intention franco-australienne signée en mars 2010 entre le président du gouvernement, les présidents des assemblées de province et Peter Garrett, ministre australien de l'environnement,

Subventions

Le gouvernement a adopté un arrêté attribuant de subventions à diverses associations du domaine de l'enseignement. Ces subventions d'un montant total de 4 420 778 F CFP sont attribuées à 16 établissements scolaires : Les collèges de Bourail, Koné, Koumac, Magenta, Nédivin, Tadine, Guillaume Douarre, Raymond Vauthier, Saint Dominique Savio. Les écoles de Kaméré et Taremen, le foyer de l'internat de Ouégoua, les lycées de Poindimié, du Grand Nouméa, Saint-Pierre Chanel et Jean XXIII.

Le gouvernement a attribué une subvention à l'association l'Accueil. Cette subvention d'un montant de 1 000 000 de FCFP, va permettre de soutenir le projet d'étude de pôle d'insertion à l'activité économique.

Dans la perspective de l'organisation par le CTOS d'un colloque sur le sport et la performance, **le gouvernement a adopté un arrêté attribuant une subvention de 1 000 000 de FCFP au comité territorial olympique et sportif.**

Le gouvernement a attribué une subvention en faveur de l'association « Le bureau du septième art ». La subvention d'un montant de 400 000 FCFP a été attribuée à cette association de l'EGC (École de Gestion et de Commerce), qui a pour projet de mener un concours de courts-métrages dans le cadre d'une action de sécurité routière.

Le gouvernement a approuvé le fait de participer au cofinancement de la traduction en langue anglaise de l'ouvrage de Jean-François VERAY, « Regard néo-calédonien sur la littérature australienne ». Le montant de 400 000 FCFP sera versé à la maison du Livre dans le cadre du Fonds Pacifique.

Travail et réglementation

Le gouvernement a adopté arrêté refusant une entreprise au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel. La demande émane de la société Transport Roulage et Travaux qui fait état de difficultés liées à la perte de contrats. Pour la DTE, cette demande n'entre pas dans les cas d'indemnisation au titre du chômage partiel.

Nominations et désignations

Le gouvernement a nommé par intérim monsieur Rémy AMICE en qualité de chef du service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales.

Il a nommé par intérim monsieur Erwan GUIVARCH du chef du service des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres.

Travaux et opérations domaniales

Le gouvernement a autorisé la société Jean Lefebvre Pacifique à extraire des matériaux sur une parcelle du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit en l'occurrence de l'extraction de latérites au Mont-Dore, destinés à la réfection de la RP3. Il sera extrait 950m3 sur le site moyennant l'acquittement d'une redevance fixée à 200 FCFP le m3.

Le gouvernement a autorisé la mise à disposition de deux parcelles à Poya au profit de l'OPT dans le cadre de la généralisation de la couverture mobile. Ces parcelles sur lesquelles des antennes seront implantées, sont mises à disposition pour une durée de 10 ans.

Divers

Le gouvernement a approuvé la convention relative à la mise à disposition par la Nouvelle-Calédonie du navire de pêche DAR MAD en faveur de l'école des métiers de la mer. Le « Dar mad » va permettre d'assurer à l'Ecole des Métiers de la Mer une formation du Capitaine 200

En matière de formation professionnelle, le gouvernement a adopté un arrêté complétant, modifiant ou remboursant vingt bourses territoriales de formation professionnelle continue.

Le gouvernement a adopté un arrêté qui limite à 30 km/h la circulation pour cause de travaux sur une portion de la RT1 à Dumbéa.

Le gouvernement a procédé à la désaffectation de parcelles de terrain à Poum et Ouégoua. Ces parcelles sont désaffectées de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales, pour être attribuées l'ADRAF.

Le gouvernement a rejeté l'agrément d'un transfert de déficit en matière de fusion absorption, entre les sociétés Elan et Nasa. Les études montrent que cette fusion ne prévoit ni investissement ni création d'emploi, mais a pour objet principal une rationalisation des coûts de gestion et une optimisation fiscale.

Le gouvernement a modifié un arrêté relatif à l'attribution de subventions à diverses associations du domaine de la culture et dont le libellé ne correspond pas exactement à l'intitulé du bénéficiaire.

Le gouvernement a adopté un arrêté autorisant la pratique du démarchage et la vente à domicile.

Le gouvernement a émis un avis favorable sur 7 autorisations de travail et 94 autorisations de travail concernant les projets miniers.

Questions diverses

Lors de la réunion du gouvernement du mardi 20 juillet, sept membres du gouvernement (UC-FLNKS – UNI – RUMP) ont demandé que soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du gouvernement la formalisation du vœu adopté au Congrès en sa séance du 13 juillet 2010 pour ce qui concerne le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

À la suite de cette demande et conformément au vœu adopté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie le 13 juillet 2010, le gouvernement, à la majorité de ses membres (Pierre Ngaiohni, Bernard Deladrière, Jean-Louis D'Anglebermes, Jean-Claude Briault, Déwé Gorodey, Sonia Backès et Yann Devillers) a décidé de hisser les deux drapeaux sur son siège. Philippe Gomès, Philippe Germain et Philippe Dunoyer ont voté contre, Simon Loueckhote, quant à lui, est absent.